



**PREFET DE TARN-ET-GARONNE**

CABINET DU PREFET  
SERVICE INTERMINISTRIEL DE  
DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

AP N° **AP82-PREF-2015-06-158**

**ARRETE PORTANT APPROBATION  
DU PLAN DEPARTEMENTAL DE GESTION D'UNE CANICULE**

LE PREFET DE TARN-ET-GARONNE

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code de l'action sociale et des familles, articles L116-3, L121-6-1 et R121-2 à R121-12, D312-160, D312-161 ;

VU le code général des collectivités territoriales, articles L2212-2 et L2215-1 ;

VU le code de la sécurité sociale, article L161-36-2-1 ;

VU le code du travail, articles L4121-1 et suivants, articles R4121-1 et suivants, R4532-14, R4534-142-1 et suivants ;

VU le code de la santé publique, articles R3131-4 à R3131-9, D6124-201 ;

VU l'instruction interministérielle n°DGS/DUS/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2015/166 du 12 mai 2015 relative au plan national canicule 2015;

**Considérant** que le plan ORSEC canicule est destiné à faire face aux risques encourus par les personnes âgées et handicapées ainsi que par les personnes vulnérables lors d'épisodes de chaleur exceptionnels ;

**SUR** proposition de madame la directrice des services du cabinet de la préfecture de Tarn et Garonne ;

**ARRETE :**

Article 1 : L'arrêté préfectoral n°2014-177-0001 du 26 juin 2014 portant approbation du plan départemental de gestion d'une canicule dans le département du Tarn-et-Garonne est abrogé.

Article 2 : Le plan départemental de gestion d'une canicule joint au présent arrêté, est approuvé et entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice des services du cabinet, le sous-préfet de Castelsarrasin, le directeur de l'agence régionale de santé, la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, les chefs des services de l'Etat concernés, le président du conseil départemental, les maires des communes du département, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban, le **29 JUIN 2015**

Le préfet,

  
Jean-Louis GÉRAUD